



**EXTRAIT DE LA NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 28 JUIN 2022**

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MAI 2022 : voir document en annexe

FINANCES

23 - COMPTES DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Cf documents en annexe

Les comptes de gestion du comptable public doivent faire l'objet d'une approbation par le conseil communautaire.

Les comptes de gestion définitifs 2021 sont téléchargeables sur l'intranet de Loire Forez agglomération.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes.

24 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le résultat global agrégé (budget principal et ses budgets annexes) à la fin de l'année 2021 présente un excédent de 27,29 millions d'euros se décomposant en un déficit d'investissement de 14,85 millions d'euros et un excédent de fonctionnement de 42,14 millions d'euros.

Ces résultats de clôture ne tiennent pas compte des restes à réaliser en investissement.

Le détail des résultats incluant les restes à réaliser sur chaque budget est présenté ci-après.

L'ensemble des comptes administratifs présentés est conforme aux comptes de gestion du comptable public.

- **BUDGET PRINCIPAL 2021 :**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL LFA				
ANNEE 2021				
Résultat de clôture (hors restes à réaliser)				
<i>Montants en €</i>				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-1 394 299,54		-3 830 784,84	-5 225 084,38
Fonctionnement	14 347 964,90	0,00	9 303 576,70	23 651 541,60
TOTAL	12 953 665,36	0,00	5 472 791,86	18 426 457,22
Résultat cumulé incluant les restes à réaliser				
<u>Section d'investissement</u>				
Résultat de clôture à la fin de l'exercice		-5 225 084,38	à reporter au 001 en N+1	
Restes à réaliser / Recettes d'investissement		4 655 981,00		
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement		12 434 188,00		
Résultat reporté en investissement		-7 778 207,00		
Résultat cumulé en investissement		-13 003 291,38		
Proposition d'affectation du résultat				
<u>Section de fonctionnement</u>				
Résultat de clôture à la fin de l'exercice		23 651 541,60		
Part affectée à l'investissement (1068)		-13 003 291,38		
Résultat (excédent ou déficit à reporter sur N+1)		10 648 250,22	0,00	à reporter au 002 en N+1

Pour le budget général, les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 s'élèvent à 66 923 521,78 €, les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de 57 619 945,08 €. Le résultat d'exécution 2021 s'établit donc à 9 303 576,70 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2020 de 14 347 964,90 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2021 est de 23 651 541,60 €.

En section d'investissement, les dépenses de 2021 s'élèvent à 27 532 436,29 € et les recettes à 23 701 651,45 € ce qui représente un déficit d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) de 3 830 784,84 € et avec le déficit antérieur reporté de 2020 de - 1 394 299,54 €, le déficit de clôture d'investissement de 2021 s'établit donc à - 5 225 084,38 €.

Le budget général de Loire Forez présente ainsi un excédent global de clôture de 18 426 457,22 € à la fin de l'année 2021.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2021 à 12 434 188 € en dépenses et à 4 655 981 € en recettes.

En incluant les restes à réaliser en investissement, l'excédent global cumulé du budget général à fin 2021 s'élève à 10 648 250,22 €.

- **BUDGETS ANNEXES :**

1) Budget annexe Ordures Ménagères (TEOM)

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ORDURES MENAGERES (TEOM)				
ANNEE 2021				
(hors restes à réaliser)				
Montants en €				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	156 973,79		632 938,75	789 912,54
Fonctionnement	3 648 569,80	471 139,21	-203 635,83	2 973 794,76
TOTAL	3 805 543,59	471 139,21	429 302,92	3 763 707,30
		3 177 430,59		
(restes à réaliser inclus)				
<u>Section d'investissement</u>				
Résultat de clôture à la fin de l'exercice		789 912,54	à reporter au 001 en N+1	
Restes à réaliser / Recettes d'investissement		123 348,00		
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement		854 155,00		
Résultat reporté en investissement		-730 807,00		
Résultat cumulé en investissement		59 105,54		
<u>Section de fonctionnement</u>				
Résultat de clôture à la fin de l'exercice		2 973 794,76		
Part affectée à l'investissement (1068)		0,00		
Résultat (excédent ou déficit à reporter sur N+1)		2 973 794,76	à reporter au 002 en N+1	

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 s'élèvent à 14 167 512,88 €, les dépenses sont arrêtées à hauteur de 14 371 148,71 €. Le résultat d'exécution de 2021 s'établit à - 203 635,83 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2020 de 3 648 569,80 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2021 est de 2 973 794,76 €.

Les dépenses d'investissement de 2021 s'élèvent à 427 535,27 € et les recettes à 1 060 474,02 €. L'excédent d'exécution de l'année s'élève à 632 938,75 € et, après prise en compte de l'excédent antérieur reporté de 2020 d'un montant de 156 973,79 €, l'excédent de clôture 2021 de la section d'investissement s'établit à 789 912,54 €.

Le budget annexe Ordures Ménagères (Taxe) présente ainsi un excédent global de clôture de 3 763 707,30 € à la fin de l'année 2021.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2021 à 854 155 € en dépenses et 123 348 € en recettes, ce qui conduit à un excédent cumulé en investissement de 51 105,54 €.

En incluant les restes à réaliser en investissement, l'excédent global cumulé du budget annexe TEOM à fin 2021 s'élève à 3 032 900,30 €.

2) Budget annexe Assainissement

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT ANNEE 2021

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-5 674 712,38		-3 131 523,99	-8 806 236,37
Fonctionnement	9 789 941,92	2 432 834,09	934 510,53	8 291 618,36
TOTAL	4 115 229,54	2 432 834,09	-2 197 013,46	-514 618,01

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture en fin d'exercice	-8 806 236,37	à reporter en 001 déficit d'investissement reporté
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	18 437 040,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	11 767 255,00	
Résultat reporté en investissement	6 669 785,00	
Résultat cumulé en investissement	-2 136 451,37	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture en fin d'exercice	8 291 618,36
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)	-2 136 451,37
Part affectée à l'investissement (1064) (produit plus-value cession N-1)	0,00
A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté	6 155 166,99

Concernant le budget annexe assainissement comprenant l'assainissement collectif et le SPANC, les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 s'élèvent à 13 947 742,34 €, les dépenses à 13 013 231,81 €. Le résultat d'exécution (hors résultat antérieur reporté de 2020) s'établit donc à 934 510,53 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2020 de 7 357 107,83 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2021 s'établit à 8 291 618,36 €.

En section d'investissement, les dépenses de 2021 s'élèvent à 24 927 597,36 € et les recettes à 21 796 073,37 € ce qui représente un déficit d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) de 3 131 523,99 € et avec le déficit antérieur reporté de 2020

de 5 674 712,38 €, le déficit de clôture d'investissement de 2021 s'établit donc à 8 806 236,37 €.

Le budget annexe assainissement présente ainsi un déficit global de clôture de 514 618,01 € à la fin de l'année 2021.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2021 à 11 767 255 € en dépenses et à 18 437 040 € en recettes.

En incluant les restes à réaliser en investissement, le déficit global cumulé du budget annexe assainissement à fin 2021 s'élève à 2 651 069,38 €.

3) Budget annexe eau potable

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET EAU POTABLE ANNEE 2021

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultats des communes	Résultat de clôture
Investissement	-5 737 783,59		4 570 431,49	-432 965,62	-1 600 317,72
Fonctionnement	4 779 966,57	4 779 966,57	4 023 416,02	3 040 797,72	7 064 213,74
TOTAL	-957 817,02	4 779 966,57	8 593 847,51	2 607 832,10	5 463 896,02

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture en fin d'exercice	-1 600 317,72	<i>à reporter en 001 Déficit d'investissement reporté</i>
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	1 467 966,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	2 917 472,00	
Résultat reporté en investissement	-1 449 506,00	
Résultat cumulé en investissement	-3 049 823,72	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture en fin d'exercice	7 064 213,74
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)	-3 049 823,72
A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté	4 014 390,02

Pour le budget annexe eau potable, les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 s'élèvent à 12 502 574,41 €, les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de 8 479 158,39 €. Le résultat d'exécution (hors résultat antérieur reporté de 2020) s'établit donc à 4 023 416,02 € et avec l'excédent transféré des communes de 3 040 797,72 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2021 s'établit à 7 064 213,74 €.

En section d'investissement, les dépenses de 2021 s'élèvent à 19 001 192,21 € et les recettes à 23 571 623,70 € ce qui représente un excédent d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) de 4 570 431,49 € et avec le déficit antérieur reporté de 2020 de 5 737 783,59 et le déficit transféré des communes de 432 965,62 €, le déficit de clôture d'investissement de 2021 s'établit donc à 1 600 317,72 €.

Le budget annexe eau potable présente ainsi un excédent global de clôture de 5 463 896,02 € à la fin de l'année 2021.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2021 à 2 917 472 € en dépenses et à 1 467 966 € en recettes.

En incluant les restes à réaliser en investissement, l'excédent global cumulé du budget annexe eau potable à fin 2021 s'élève à 4 014 390,02 €.

4) Budget annexe transport urbain

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET TRANSPORT URBAIN				
ANNEE 2021				
(hors restes à réaliser)				
Montants en €				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-17 603,00		34 400,66	16 797,66
Fonctionnement	27 603,00	27 603,00	0,00	0,00
TOTAL	10 000,00	27 603,00	34 400,66	16 797,66
		0,00		
Montant de la subvention d'équilibre 2021 versée par le budget principal			1 853 522,98 €	
(restes à réaliser inclus)				
Section d'investissement				
Résultat de clôture en fin d'exercice		16 797,66	<i>à reporter en 001 Excédent d'investissement reporté</i>	
Restes à réaliser / Recettes d'investissement		0,00		
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement		11 940,00		
Résultat reporté en investissement		-11 940,00		
Résultat cumulé en investissement		4 857,66		
Section de fonctionnement				
Résultat de clôture en fin d'exercice		0,00		
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)				
<i>A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté</i>		0,00		

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 s'élèvent à 2 516 110,95 € et à 2 516 110,95 € en dépenses. Le résultat d'exécution de 2021 s'établit à 0 €.

Le résultat antérieur reporté de 2020 étant nul, le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 2021 s'établit par conséquent à 0 €.

En section d'investissement, les dépenses de 2021 s'élèvent à 0 € et les recettes à 34 400,66 € ce qui représente un excédent d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) de 34 400,66 € et avec le déficit antérieur reporté de 2020 de 17 603 €, l'excédent de clôture d'investissement de 2021 s'établit donc à 16 797,66 €.


Le budget annexe transport urbain présente ainsi un excédent global de clôture de 16 797,66 € à la fin de l'année 2021.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2021 à 11 940 € en dépenses et aucun reste à réaliser en recettes.

En incluant les restes à réaliser en investissement, le résultat global cumulé du budget annexe transport urbain à fin 2021 présente un excédent de 4 857,66 €

A noter que le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 1 853 522,98 € au budget annexe transports urbains.

5) Budget annexe Ateliers Partagés

 RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ATELIERS PARTAGES ANNEE 2021				
(hors restes à réaliser)				
Montants en €				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-26 310,28		23 980,69	-2 329,59
Fonctionnement	203 446,70	26 310,28	-2 511,79	174 624,63
TOTAL	177 136,42	26 310,28	21 468,90	172 295,04
		177 136,42		
(restes à réaliser inclus)				
Section d'investissement				
Résultat de clôture en fin d'exercice		-2 329,59	<i>à reporter en 001 Déficit d'investissement reporté</i>	
Restes à réaliser / Recettes d'investissement		0,00		
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement		0,00		
Résultat reporté en investissement		0,00		
Résultat cumulé en investissement		-2 329,59		
Section de fonctionnement				
Résultat de clôture en fin d'exercice		174 624,63		
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)		-2 329,59		
<i>A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté</i>		172 295,04		


Pour le budget annexe Ateliers Partagés, les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 s'élèvent à 28 806,52 € pour 31 318,31 € de dépenses. Le résultat d'exécution de 2021 s'établit à - 2 511,79 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2020 de 177 136,42 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2021 s'élève à 174 624,63 €.

En section d'investissement, les dépenses d'investissement de 2021 s'élèvent à 28 665,59 € et les recettes à 52 646,28 €. Le résultat d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) s'élève à 23 980,69 € et, après prise en compte du déficit antérieur

reporté de 2020 d'un montant de 26 310,28 €, le déficit de clôture 2021 de la section d'investissement s'établit à 2 329,59 €.

Ce budget annexe ne présentant aucun reste à réaliser en investissement fin 2021, l'excédent global cumulé à fin 2021 s'élève à 172 295,04 €.

6) Budget annexe Réseau de Chaleur

 RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET RESEAU DE CHALEUR ANNEE 2021				
(hors restes à réaliser)				
<i>Montants en €</i>				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
PM: subvention d'équilibre 2021 versée par le budget principal au budget annexe			5 838,48 €	
(restes à réaliser inclus)				
Section d'investissement				
Résultat de clôture en fin d'exercice		0,00	<i>à reporter en 001 Excédent d'investissement reporté</i>	
Restes à réaliser / Recettes d'investissement		0,00		
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement		0,00		
Résultat reporté en investissement		0,00		
Résultat cumulé en investissement		0,00		
Section de fonctionnement				
Résultat de clôture en fin d'exercice		0,00		
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)		0,00		
<i>A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté</i>		0,00		

Pour le budget annexe réseau de chaleur, les recettes de fonctionnement sont égales aux dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 pour un montant de 13 596,48 €. Le résultat d'exécution de 2021 est donc égal à 0 €. Ce budget annexe ne présente aucun résultat antérieur reporté de 2020. Par voie de conséquence, le résultat de clôture de fonctionnement de 2021 est égal à 0 €.

Aucune écriture de dépense et de recette d'investissement n'a été comptabilisée en 2021 sur ce budget annexe. Par conséquent, le résultat d'exécution de l'année 2021 est égal à 0 €. Comme pour la section de fonctionnement, ce budget annexe ne présente pas de résultat antérieur reporté. Le résultat de clôture 2021 de la section d'investissement s'établit donc à 0 €.

Ce budget annexe ne présentant aucun reste à réaliser en investissement fin 2021, le résultat global cumulé à fin 2021 est égal à 0 €.

A noter que la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe réseau de chaleur en 2021 s'élève à 5 838,48 €.

7) Budgets annexes des Zones économiques :

18 budgets annexes portent sur des opérations d'aménagement de zones économiques qui sont gérées en comptabilité de stocks. C'est pourquoi ces budgets présentent des résultats de clôture à zéro chaque année.

L'ensemble des stocks comptabilisés sur ces budgets annexes de zone économique s'élève à fin 2021 à 4 532 514 €.

Crémérieux (Savigneux)	727 512 €
Croix Meyssant (Savigneux)	498 414 €
Four à Chaux Sud	373 103 €
Champbayard (Boën)	698 411 €
Generet (Estivareilles)	216 376 €
La Gravoux (Luriecq - Saint-Bonnet le Château et La Tourette)	427 812 €
Les Quarchons (Usson en Forez)	356 947 €
Les Etangs (Noirétable)	252 981 €
Chanteperdrix (Essertines en Chatelneuf)	2 029 €
La Combe (Saint-Georges en Couzan)	0 €
La Maranche (Saint-Bonnet-le-Courreau)	4 907 €
Les Montifaux (Noirétable)	18 807 €
La Pra (Saint-Julien-la-Vêtre)	125 232 €
Laborie (Chambles)	0 €
Chalmazel (Montverdun)	40 802 €
La Roche (Saint-Georges-Haute Ville)	0 €
La Chana (Luriecq)	0 €
Les Forges de la Becque (Saint-Cyprien)	789 182 €
Total	4 532 514 €

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé d'affecter les résultats de 2021 repris par décision modificative de crédits sur 2022 comme suit :

- Budget principal :
 - reporter 10 648 250,22 € en excédent de fonctionnement reporté
 - reporter 5 225 084,38 € en déficit d'investissement reporté
 - affecter 13 003 291,38 € au compte 1068 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement à fin 2021

- Budget ordures ménagères (taxe) :
 - reporter 2 973 794,76 € en excédent de fonctionnement reporté
 - reporter 789 912,54 € en excédent d'investissement reporté

- Budget Assainissement :
 - reporter 6 155 166,99 € en excédent de fonctionnement reporté
 - reporter 8 806 236,37 € en déficit d'investissement reporté
 - affecter 2 136 451,37 € au compte 1068 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement à fin 2021

- Budget Eau potable :
 - reporter 4 014 390,02 € en excédent de fonctionnement reporté
 - reporter 1 600 317,72 € en déficit d'investissement reporté
 - affecter 3 049 823,72 € au compte 1068 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement à fin 2021

- Budget transports urbains :
 - reporter 16 797,66 € en excédent d'investissement reporté
 - pas de report en section de fonctionnement

- Budget ateliers partagés :
 - reporter 172 295,04 € en excédent de fonctionnement reporté
 - reporter 2 329,59 € en déficit d'investissement reporté
 - affecter 2 329,59 € au compte 1068 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement à fin 2021

Il n'y a pas d'affectation de résultat pour les autres budgets annexes (réseau de chaleur, zone de Crémérieux, zone de Croix Meyssant, zone de Four à Chaux, zone de Champbayard, zone de Generet, zone de la Gravoux,, zone des Quarchons, zone des Etangs, zone de Chanteperdrix, zone de la Combe, zone de Maranche, zone de Montifaux, zone de la Pra, zone de Laborie, zone de Chalmazel, zone de La Roche, zone de la Chana et zone des Forges de la Becque).

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les affectations de résultats 2021 telles qu'exposées ci avant.

25 - DM N°1 AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT URBAIN 2022

Afin d'intégrer au budget 2022 le résultat reporté d'investissement de l'année 2021 du budget annexe Transport Urbain, il est proposé d'approuver le projet de DM n° 1 de 2022 comme suit :

En section de fonctionnement

- Incidence de la hausse des coûts de carburants sur les lignes de transport de proximité, les lignes régulières et navettes (ainsi que le surcoût du nouveau marché) pour 95 000 €, compensée par la hausse de la subvention d'équilibre versée par le budget principal
- Ajustement des amortissements pour équilibre des écritures d'ordre

Le projet de DM n°1 du budget annexe Transport Urbain s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 92 000 €.

En section d'investissement

- Inscription de l'excédent d'investissement reporté pour un montant de 16 797 € en recettes d'investissement
- Inscription des restes à réaliser pour un montant de 11 940 € en dépenses uniquement
- Ajustement des immobilisations de 4 857 € (pour équilibre)

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe Transport Urbain s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 16 797 €.

DM n°1 - Budget annexe Transports urbains 2022 (budget géré en M43 et voté HT)

Section de Fonctionnement

Affectation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
002	002	Excédent de fonctionnement reporté		
		Ajustement de crédits au chapitre 011		
611	011	Incidence de la hausse des carburants sur sur les lignes régulières	50 000	
611	011	Incidence de la hausse des carburants sur sur les lignes de navettes et surcoût nouveau marché	40 000	
611	011	Incidence de la hausse des carburants sur sur les lignes de proximité	5 000	
		Subvention d'équilibre du budget général		
7475	74	Subvention d'équilibre		92 000
6811	042	Ajustement amortissement	-3 000	
023	023	Virement à la section d'investissement		
TOTAL			92 000	92 000

Section d'Investissement

Affectation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
001	001	Excédent d'investissement reporté		16 797
1068	10	Part de l'excédent de fonct affectée à l'investissement		
		Restes à réaliser	11 940	
		Inscription de dépenses au 2188		
2188	21	Autres immobilisations corporelles	4 857	
28181	040	Ajustement amortissement		
021	021	Virement de la section de fonctionnement		0
TOTAL			16 797	16 797

26 - DM N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2022

Afin d'intégrer au budget 2022 le résultat reporté de l'année 2021, il est proposé d'approuver le projet de décision modificative (DM) DM n°1 de 2022 comme suit, sachant que ce projet de DM n°1 comprend des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif 2022 en décembre dernier, comme détaillé dans les tableaux ci-dessous.

Le projet de DM n°1 du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 12 213 052 € avec notamment :

- L'inscription de l'excédent de fonctionnement reporté de 10 648 250 €
- L'ajustement des recettes fiscales notifiées en 2022 représentant un ajustement à hauteur de 1 092 740 €

- Des ajustements de crédits au chapitre 011 incluant notamment la hausse des tarifs du gaz pour 200 000 €, le transfert au chapitre 65 des contributions éclairage public du SIEL (part électricité – 1 150 000 € et part maintenance pour -385 000 €) et d'une provision de 600 000 €
- Des ajustements de crédits au chapitre 012 reflétant notamment les hausses du SMIC (janvier et mai 2022) pour 50 000 €, la hausse du coût de l'assurance du personnel (81 000 €) ainsi que l'inscription des postes créés après le vote du BP2022 (219 000 € pour 5 postes – instructeur ADS, technicien voirie, 3 contrats de projet dont France services multisites, diagnostic social de territoire et technicien agricole et zones humides ainsi que la hausse de temps de travail des secrétaires de mairie de Margerie Chantagret et Ste Agathe la Bouteresse), ces postes faisant l'objet de financement par les communes à travers les services communs ADS et secrétaires de mairie pour 57 000 € au chapitre 70 et par subventions pour 73 500 € au chapitre 74
- Des ajustements de crédits au chapitre 65 dont le transfert de la contribution SIEL du chapitre 011 (1 690 000 € dont une hausse du coût de l'énergie de 155 000 €), l'inscription d'un soutien aux associations du territoire venues en aide aux ukrainiens (100 000 €), l'ajustement du coût des licences informatiques, l'incidence de la hausse des coûts de carburants sur les lignes de transports scolaires pour 180 000 € et sur les lignes de transport de proximité, les lignes régulières et navettes du budget annexe transport urbain compensée par la hausse de la subvention d'équilibre du budget principal pour 92 000 €
- Des ajustements de crédits pour les rencontres de la biodiversité couverts par des recettes
- Des ajustements de crédits au chapitre 74 suite à des doublons d'inscription de recettes (recettes inscrites au BP2022 mais reçues fin 2021)
- Ajustements de crédits au chapitre 014 pour 50 000 € (dégrèvements de taxe GEMAPI)
- Un complément d'inscription au chapitre 67 pour des annulations de titres sur exercices antérieurs (124 000 €), titres qui seront réémis en 2022 (124 000 € de complément d'inscription au chapitre 70)
- Ajustement des dotations aux amortissements pour 350 000 €
- L'inscription de dépenses imprévues pour 450 000 €
- Une augmentation du virement à la section d'investissement pour 9 122 390 € ce qui porte le montant du virement de 2 660 000 € à 11 782 390 €

Pour la section d'investissement, le projet de DM n°1 du budget principal s'équilibre à hauteur de 21 696 503 € avec les ajustements suivants :

- Inscription du déficit d'investissement reporté de 5 225 085 €
- Inscription au compte 1068 de l'affectation du résultat 2021 pour 13 003 291 €
- Inscription des restes à réaliser pour un montant de 12 434 188 € en dépenses et 4 655 981 € en recettes
- Régularisation des écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses et recettes pour la mise en conformité des durées d'amortissement
- Inscription de crédits au chapitre 024 pour l'enregistrement de cessions (zone Le Placier 12 000 €, scanner 500 €...) pour 15 000 €

- Ajustement au chapitre 21 de 805 € (régularisation de la reprise de l'actif des syndicats eau)
- Ajustements de crédits au chapitre 16 afin de régulariser la dette CNC reprise de l'ex CCSBC pour 19 700 €
- Régularisation en dépenses et recettes de l'avance du Château de Gouttelas transféré par l'ex CCPA (151 500 €)
- Inscription d'une enveloppe de provision pour risques de 300 000 €
- Ajustements de crédits sur l'opération 9511 – Col de la Loge avec inscription des subventions du projet de création d'un bâtiment d'accueil sur le site du Col de la Loge pour 611 500 € et ajustement du budget travaux suite à des doublons d'inscription au BP 2022 (travaux engagés fin 2021) de – 970 000 €
- Ajustements de crédits sur l'opération Forez'pirer : redéploiement de l'enveloppe LFA prévue sur 2 ans avec une augmentation de 90 000 € sur 2022 et suppression de la subvention de la Région (retrait de la Région du projet) pour -50 000 € et inscription du ré-abondement des communes pour 29 000 €
- Ajustement de l'enveloppe de travaux sur la piscine Aqualude pour 408 000 €
- Ajustement de la dotation aux amortissements 2022 pour 350 000 €
- Inscription de dépenses imprévues pour 129 931 €
- Diminution à hauteur de 9 999 453 € du montant de l'emprunt d'équilibre qui s'élèvera désormais à 3 900 000 €

DM n°1 - Budget général LFA 2022
(budget géré en M14 et voté TTC)

Section de fonctionnement

Imputation budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
002	01	002	Excédent de fonctionnement reporté		10 648 250
			Ajustement des recettes notifiées		
74124	01	74	DGF		34 838
73112	01	73	CVAE		451 012
73113	01	73	TASCOM		-18 519
73114	01	73	IFER		13 892
7382	01	73	Fraction de TVA		465 584
74833	01	74	Compensation de fiscalité (CVAE et CFE)		140 326
74834	01	74	Compensation de fiscalité (foncier bâti et non bâti)		5 607
			Ajustement de crédits au chapitre 011		
60613	020	011	Gaz (hausse de tarifs)	200 000	
60612	814	011	Electricité (contribution SIEL éclairage public)	-1 150 000	
6156	814	011	Maintenance (contribution SIEL éclairage public)	-385 000	
611	01	011	Provisions	600 000	
6231	020	011	Annonces et insertions - marchés publics	15 000	
6231	415	011	Annonces et insertions - manifestations sportives	4 000	
6228	020	011	Prestations diverses (transfert licences)	-58 000	
6227	8204	011	Frais d'acte et contentieux	15 000	
			Ajustement de crédits au chapitre 012		
			Hausse du Smic	50 000	
64111	822	012	Postes créés après BP (technicien voirie)	42 000	
64111	020	012	Postes créés après BP (instructeur ADS)	38 000	
64111	020	012	Postes créés après BP (augmentation tps de travail secrétaires de mairie de Margerie Chantagret et Ste Agathe la Bouteresse)	22 000	
64111	520	012	Postes créés après BP (diagnostic social de territoire, France service multisites)	77 000	
64111	830	012	Postes créés après BP (technicien agricole et zones humides)	40 000	
6455	01	012	Assurance du personnel (régul 2021 et hausse taux 2022)	81 000	
			Ajustement de crédits au chapitre 65		
6574	01	65	Subventions aux associations (réfugiés ukrainiens)	100 000	
6574	01	65	Subvention association du Personnel de LFA	19 600	
6558	814	65	Contribution SIEL ajustée (hausse tarifs)	1 690 000	
657358	524	65	Subventions aux autres groupements (participation aux frais de gestion de l'aire de grand passage)	6 500	
65733	252	65	Incidence de la hausse des prix du carburants sur le service mobilités (lignes de transport scolaire)	180 000	
657364	815	65	Subvention d'équilibre au budget transport urbain	92 000	
6512	020	65	Licences	150 000	
			Retrocessions des charges de structure 2021 du service rivières au BG		
70872	830	70	Remboursement charges de structures par service rivières pour GEMAPI		280 000
62871	830	011	Charges de structure	280 000	
			Ajustements de crédits biodiversité		
6228	833	011	Action Rencontres de la biodiversité	7 562	
7478	833	011	subvention DREAL		7 562
			Ajustement de crédits au chapitre 74		
74718	520	74	Subvention Etat poste France Services multisites		34 000
7478	832	74	Subventions poste technicien agricole et zones humides		32 000
74718	520	74	Subvention poste diagnostic social de territoire		7 500
74718	020	74	Doublon d'inscription subvention		-15 000
74718	020	74	Doublon d'inscription de la subvention cybersécurité		-55 000
			Ajustement de crédits au chapitre 70		
70845	020	70	Service commun ADS (nouveau poste instructeur ADS)		36 000
70845	020	70	Service commun secrétaires de mairie (augmentation temps de travail)		21 000
70845	020	70	Réémission de titre suite erreur tiers		114 000
70841	020	70	Remboursement par le budget annexe eau potable (mise à dispo BET 2019)		10 000
			Ajustements de crédits au chapitre 014		
7391178	01	014	Dégrèvements de taxe GEMAPI	50 000	
			Inscription de crédits complémentaires au chapitre 67		
673	020	67	Annulation de titres sur exercices antérieurs (mise à dispo BET 2019, erreur tiers sur titre 2021)	124 000	
			Ajustement de la dotation aux amortissements 2022		
6811	01	042	Dotation aux amortissements	350 000	
022	01	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	450 000	
023	01	023	Virement à la section d'investissement	9 122 390	
TOTAL				12 213 052	12 213 052

Section d'investissement

Catégorie budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		9 122 390
1068	01	10	Affectation du résultat 2021		13 003 291
001	01	001	Déficit d'investissement reporté	5 225 085	
			Restes à réaliser	12 434 188	4 655 981
			Régularisation des écritures d'ordre (mise en conformité des durées d'amortissement)		
2041583	90	041	Subventions d'équipement versées - projet d'infrastructure d'intérêt national	1 911 500	
2041582	814	041	Subventions d'équipement versées - bâtiments et installations	1 895 794	
2041581	90	041	Subventions d'équipement versées - biens immobiliers, matériels, études		1 911 500
2041581	814	041	Subventions d'équipement versées - biens immobiliers, matériels, études		1 895 794
024	01	024	Ajustement de crédits au chapitre 024		
			Produits de cession (zone Le Placier 12 000 €, scanners 500 € ...)		15 000
			Ajustement de crédits au chapitre 21 (écritures de régularisation reprise actif des syndicats eau)		
21318	811	21	Autres constructions	805	
			Ajustement de crédits au chapitre 16		
16871	314	16	Régularisation de la dette du CNC reprise de l'ex CCSBC	19 700	
			Régularisation de l'avance du Château de Gouttelas transférée par l'ex CCPA		
168751	324	16	Autres dettes	151 500	
27638	324	27	Autres créances immobilisées		151 500
			Inscription d'une provision pour risques		
2041412	020	1001	Provision pour risques	300 000	
			Ajustement de l'opération 9511 - Col de la Loge		
2313	95	9511	Constructions (doublon d'inscription budgétaire)	-970 000	
1312	95	9511	Régions		200 000
1313	95	9511	Département		150 000
1317	95	9511	Fonds structurels		261 500
			Ajustement opération 8248 - Forez'Pirer		
204141	832	8248	Subventions (opération Forez'Pirer 50 k€ et cercle vertueux 40 k€)	90 000	
1338	832	8248	Réabondement des communes		29 000
1312	832	8248	Subventions région (retrait de la région de l'opération Forez'Pirer)		-50 000
			Ajustement opération 4012 - Piscine Aqualude		
2317	413	4012	Refection bassin et isolation phonique	408 000	
			Ajustement des dotations 2022 aux amortissements		
28183	01	040	Matériel de bureau et informatique		100 000
28041581	01	040	Subventions d'équipement versées		250 000
			Ajustement des dépenses imprévues d'investissement		
020	01	020	Dépenses imprévues d'investissement	129 931	
			Ajustement de l'emprunt (nouveau montant de l'emprunt d'équilibre après cette décision modificative qui passe de 13 899 453 € à 3 900 000 €)		
1641	01	16	Remboursement capital d'emprunt	100 000	
1641	01	16	Emprunts en euros		-9 999 453
TOTAL				21 696 503	21 696 503

27 - DM N°1 AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

Afin d'intégrer au budget 2022 le résultat reporté de l'année 2021 du budget annexe Assainissement, il est proposé d'approuver le projet de DM n° 1 de 2022 comme suit :

En section de fonctionnement

- Inscription de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 6 155 166 € en recettes de fonctionnement
- Ajustement de crédits au chapitre 70 avec le remboursement par le budget eau potable de 70% des dépenses de personnel du service facturation (contre 50% au BP2022) et ajustement de la refacturation du SET pour 159 360 €, inscription des reversements Aqualter 2021 non rattachés pour 444 000 € et réémission d'un titre de PFAC 2021 annulé en 2022 et réémis
- Inscription d'un complément de crédits de 900 000 € au chapitre 011 pour équilibre de la section
- Inscription d'un complément de crédit au chapitre 011 au titre des hausses de tarifs attendues sur les carburants pour 12 300 €
- Inscription de compléments de crédits au chapitre 012 pour les hausses du smic (10 000 €), celle de l'assurance du personnel (14 000 €) et des ajustements pour 150 000 € notamment liés à des postes prévus sur le budget eau potable et qui font l'objet d'une recette au chapitre 70
- Inscription d'un complément de crédit au chapitre 65 pour créances admises en non valeur de 80 000 €
- Inscription d'un complément de crédits de 80 000 € au chapitre 67 suite à des annulations de titres sur exercices antérieurs
- Ajustement des dotations aux amortissements pour 250 000 €

- Inscription d'un complément de crédits de 20 000 € au chapitre 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » pour atteindre un montant total de 40 000 €
- Augmentation du montant du virement à la section d'investissement de 5 819 726 € qui est porté de 270 180 € à 6 089 906 €

Au final le projet de DM1 s'équilibre à hauteur de 7 086 026 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement

- Inscription du déficit d'investissement reporté pour un montant de 8 806 237 € en dépenses d'investissement
- Inscription au compte 1068 de la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement pour 2 136 451 €
- Inscription des restes à réaliser pour un montant de 11 767 255 € en dépenses et 18 437 040 € en recettes
- Ajustement des dotations aux amortissements pour 250 000 €
- Ajustement des prévisions budgétaires pour études (chapitre 20) de 20 000 € avec réduction du chapitre 23
- Réduction de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2022 pour un montant de 5 569 725 € ce qui amènerait l'emprunt d'équilibre à 8 835 395 €

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe Assainissement s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 20 823 492 €.

DM n°1 - Budget Annexe Assainissement Loire Forez 2022
(budget géré en M49 et voté HT)

Section de fonctionnement

Imputat° budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
002	002	Excédent de fonctionnement reporté		6 155 166,00
		Complément d'inscriptions budgétaires au chapitre 011		
6066	011	Carburants (hausse de tarifs)	12 300,00	
		Ajustement au chapitre 012		
6411	012	Hausse du smic	10 000,00	
6411	012	service assainissement collectif	50 000,00	
6411	012	service facturation	75 000,00	
6411	012	service assainissement non collectif (correction BP 2022)	25 000,00	
6458	012	Assurance du personnel (régul 2021 et hausse taux 2022)	14 000,00	
		Ajustement au chapitre 70		
7084	70	Remboursement par budget annexe eau potable		159 360,00
704	70	PFAC (réémission titre 2021 suite erreur tiers)		77 500,00
70611	70	Reversement Aqualter 2021 non rattachés (soldes Savigneux et St Just St)		444 000,00
		Inscription en dépenses pour équilibre de la section		
611	011	Contrats de prestations de services	900 000,00	
		Ajustement au chapitre 65		
6541	65	Créances admises en non valeur	80 000,00	
		Ajustement au chapitre 67		
673	67	Annulation de titres sur exercices antérieurs (PFAC 2021 erreur tiers)	80 000,00	
		Ajustement de la dotation aux amortissements 2022		
777	042	Quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		250 000,00
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000,00	
023	023	Virement à la section d'investissement	5 819 726,00	
TOTAL			7 086 026,00	7 086 026,00

0,00

Section d'investissement

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
001	001	Deficit d'investissement reporté	8 806 237,00	
1068	10	Part de l'excédent de fonct affectée à l'investissement		2 136 451,00
		Restes à réaliser	11 767 255,00	18 437 040,00
020	020	Dépenses imprévues d'investissement		
021	021	Virement de la section de fonctionnement		5 819 726,00
		Ajustement des dotations 2022 aux amortissements		
139111	040	Subvention d'investissement	250 000,00	
		Ajustement des prévisions pour études (00ETU)		
2312	23	Terrains	-20 000,00	
2031	20	Etudes	20 000,00	
		Ajustement de l'emprunt (nouveau montant de l'emprunt après cette décision modificative qui passe de 14 405 120 € à 8 835 395 €)		
1641	16	Emprunts en euros		-5 569 725,00
TOTAL			20 823 492,00	20 823 492,00

28 - DM N°1 AU BUDGET ANNEXE ATELIERS PARTAGES 2022

Afin d'intégrer au budget 2022 le résultat reporté de l'année 2021 du budget annexe Ateliers Partagés, il est proposé d'approuver le projet de DM n° 1 de 2022 comme suit :

En section de fonctionnement

- Inscription de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 172 295 € en recettes de fonctionnement

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe Ateliers Partagés s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 172 295 € avec un virement à la section d'investissement.

En section d'investissement

- Inscription du déficit d'investissement reporté pour un montant de 2 330 € en dépenses d'investissement
- Inscription au compte 1068 en recettes de l'affectation de résultat de 2021 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2021 pour un montant de 2 329 €.
- Inscription d'un montant de crédits de 172 294 € au compte 2313 « immobilisations en cours de construction »

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe Ateliers Partagés s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 174 624 €.

Budget annexe Ateliers partagés - DM1 2022

(budget géré en M14 voté HT)

Section de Fonctionnement

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
002	002	Excédent de fonctionnement reporté		172 295
		Ajustement du montant des dépenses imprévues car plafonnement à 7,5 % des dépenses réelles		
022	002	Dépenses imprévues de fonctionnement		
023	023	Virement à la section d'investissement	172 295	
TOTAL			172 295	172 295

Section d'investissement

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
001	001	Déficit d'investissement reporté	2 330	
1068	10	Part de l'excédent de fonct affectée à l'investissement		2 329
		Ajustement du prélèvement		
021	021	Virement de la section de fonctionnement		
		Ajustement des comptes de stocks		
3355	010	Stocks de terrains aménagés		
2313	23	Immobilisations en cours de construction	172 294	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		172 295
TOTAL			174 624	174 624

29 - DM N°1 AU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2022

Afin d'intégrer au budget 2022 les résultats reportés de l'année 2021, il est proposé d'approuver le projet de DM n° 1 de 2022 comme suit :

En section de fonctionnement, les ajustements suivants sont proposés :

- Inscription de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 4 014 390 €
- Ajustements de prévisions au chapitre 70 pour 491 000 € au titre des reversements Aqualter 2021 non rattachés
- Ajustement budgétaire au chapitre 011 de 1 700 000 € au titre des achats d'eau Aqualter relatifs à 2021 non rattachés et des dépenses de carburant pour 12 300 € (inflation)
- Ajustement des prévisions au chapitre 012 pour les remboursements de frais de personnel du service facturation au budget assainissement (de 50% inscrit au BP2022 à 70%) pour 81 860 €, pour la hausse de coût de l'assurance du personnel 9 000 € et 10 000 € pour la mise à disposition du service bureau d'étude 2019 (pour

la commune de Bonson, prise en charge du titre par budget eau de LFA) ainsi que la hausse du smic pour 2 000 €

- Ajustement du chapitre 65 au titre des admissions en non-valeur pour 30 000 €
- Ajustement de la dotation aux amortissements pour 300 €
- Régularisation de la reprise de l'actif des syndicats en dépenses et en recettes
- Ajustement au chapitre 042 pour les reprises de subventions des syndicats pour 50 000 €
- Inscription d'un virement à la section d'investissement de 2 680 530 €

Au final le projet de DM1 s'équilibre à hauteur de 8 529 290 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement

- Inscription du déficit d'investissement reporté pour un montant de 1 600 318 € en dépenses d'investissement
- Inscription au compte 1068 de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement pour 3 049 823 €
- Inscription des restes à réaliser en dépenses pour 2 917 472 € et en recettes pour 1 467 966 €
- Virement de la section de fonctionnement de 2 680 530 €
- Ajustement du chapitre 45 de 1 € (demande du SGS Montbrison afin de régulariser une opération comptable issue de la dissolution du syndicat du Bonson
- Régularisation de la reprise de l'actif des syndicats en dépenses et recettes
- Ecritures de transfert de l'actif des communes en dépenses et recettes
- Ajustement des dépenses d'équipement au chapitre 21 pour l'achat d'un camion et d'une mini-pelle suite à la reprise en régie de Saint Just Saint Rambert pour 120 000 €
- Ajustements au chapitre 16 : inscription du remboursement du capital de la dette des emprunts transférés par le syndicat de la Bombarde 50 000 € et diminution de l'emprunt d'équilibre de - 2 461 033 € qui s'établira à 6 450 967 €

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe eau potable s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 27 092 126 €.

DM n°1 - Budget Annexe Eau Potable Loire Forez 2022
(budget géré en M49 et voté HT)

Section de fonctionnement

Imputat° budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
002	002	Excédent de fonctionnement reporté		4 014 390,00
		Ajustement des prévisions au chapitre 011		
6066	011	Carburant	12 300,00	
		Ajustement des prévisions au chapitre 012		
6411	012	Hausse du smic	2 000,00	
6215	012	Ajustement de la quote part du service facturation (70%)	81 860,00	
6458	012	Assurance du personnel (régul 2021 et hausse taux 2022)	9 000,00	
6218	012	Mise à disposition service BET 2019 (pour Bonson)	10 000,00	
		Ajustement des prévisions au chapitre 65		
6542	65	Créances éteintes	30 000,00	
		Ajustement des prévisions en dépenses exceptionnelles		
678	67	Prise en charge des créances admises en non-valeurs par les communes	30 000,00	
		Ajustement des prévisions du chapitre 70		
70111	70	Reversements Aqualter relatifs à 2021 (Savingneux, SJSR, Usson)		491 000,00
		Ajustement de la dotation aux amortissements		
7811	042	Reprises sur amortissements		300,00
		Régularisation de la reprise de l'actif des syndicats		
7811	042	Reprises sur amortissements		3 973 600,00
6811	042	Dotation aux amortissements	3 973 600,00	
		Ajustement des achats d'eau 2022		
605	011	Achats d'eau 2021 non rattachés (Aqualter pour le Syndicat mixte du Bonson)	1 700 000,00	
		Ajustement chapitre 042 - reprise de subventions des syndicats		
777	042	Quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		50 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	2 680 530,00	
TOTAL			8 529 290,00	8 529 290,00

0,00

Section d'investissement

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
001	001	Deficit d'investissement reporté	1 600 318,00	
1068	10	Part de l'excédent de fonct affectée à l'investissement		3 049 823,00
		Restes à réaliser	2 917 472,00	1 467 966,00
020	020	Dépenses imprévues d'investissement		
021	021	Virement de la section de fonctionnement		2 680 530,00
		Ajustement chapitre 45		
4581	45	Dépenses - opérations sous mandat (régulariation suite demande SGC)	1,00	
		Ecritures de transfert de l'actif des communes		
1641	16	Emprunts en euros		3 650 000,00
1318	13	Subventions d'équipement		2 050 000,00
21531	21	Réseaux d'adduction d'eau	5 550 000,00	
2088	20	Autres immobilisations incorporelles	30 000,00	
261	26	Titres de participation	5 000,00	
2315	23	Immoobilisations en cours	115 000,00	
		Régularisation de la reprise de l'actif des syndicats		
139111	040	Subvention d'investissement	50 000,00	
2157	041	Agencement et matériels		12 680 435,00
21531	041	Réseaux d'adduction d'eau	12 680 435,00	
281561	040	Réseaux d'adduction d'eau		3 973 600,00
281531	040	Agencement et matériels	3 973 600,00	
28031	040	Frais d'études	300,00	
2128	21	Autres terrains		805,00
		Ajustement des dépenses d'équipement pour reprise Saint Just Saint Rambert en régie		
2182	21	Matériel de transport (camion, mini-pelle)	120 000,00	
		Ajustement de l'emprunt (nouveau montant de l'emprunt après cette décision modificative qui passe de 8 912 000 € à 6 450 967 €)		
1641	16	Remboursement capital d'emprunt (emprunts Bombarde)	50 000,00	
1641	16	Emprunts en euros		-2 461 033,00
TOTAL			27 092 126,00	27 092 126,00

30 - DM N°1 AU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES (TEOM) 2022

Afin d'intégrer au budget 2022 le résultat reporté de l'année 2021, il est proposé d'approuver le projet de DM n° 1 de 2022 comme suit :

En section de fonctionnement

- Inscription de l'excédent de fonctionnement reporté du budget TEOM 2021 pour un montant de 2 973 794 € en recettes de fonctionnement
- Inscription d'un complément de crédits de 1 200 000 € au compte 611 pour équilibre
- Ajustement de crédits pour inscription de non-valeurs et créances éteintes au chapitre 65 pour 50 000 €
- Ajustements de crédits au chapitre 012 de 12 000 € afin de couvrir la hausse des coûts d'assurance du personnel, de 11 000 € pour celles du smic et de 10 000 € pour le personnel CTM
- Inscription de crédits au chapitre 67 pour annulation de titres sur exercices antérieurs pour 120 000 €
- Inscription d'une provision pour risques de 500 000 €
- Inscription de dépenses imprévues pour 430 000 €
- Inscription d'un virement à la section d'investissement de 640 794 € qui passe à 1 829 894 €

Au final le projet de DM1 s'équilibre à hauteur de 2 973 794 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement

- Inscription de l'excédent d'investissement reporté du budget TEOM 2021 pour un montant de 789 912 € en recettes d'investissement
- Inscription des restes à réaliser pour un montant de 854 155 € en dépenses et 123 348 € en recettes
- Ajustements de crédits sur l'opération 8893 – régie de collecte de 50 000 € (incidence de la hausse des coûts matières sur le compacteur)
- L'inscription de dépenses imprévues pour 309 599 €
- Diminution de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2022 pour un montant de 340 300 € ce qui porterait l'emprunt à 0 €

Au final, le projet de DM1 s'équilibre à hauteur de 1 213 754 € sur la section d'investissement.

DM n°1 - Budget annexe Ordures Ménagères TEOM 2022
(budget géré en M14 et voté TTC)

Section de fonctionnement

Imputation budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
002	812	002	Excédent de fonctionnement reporté		2 973 794
611	812	011	Ajustement de crédits au chapitre 011 (pour équilibre) Contrats de prestations de service	1 200 000	
64111	812	012	Ajustement de crédits au chapitre 012 Hausse du smic	11 000	
6217	812	012	Coût personnel CTM	10 000	
6455	812	012	Assurance du personnel (régul 2021 et hausse taux 2022)	12 000	
6541	812	65	Ajustements de crédits pour inscription de non valeurs Créances admises en non valeur	50 000	
678	812	67	Inscription de crédits complémentaires au chapitre 67 Autres charges exceptionnelles	120 000	
6815	812	68	Inscription de crédits au chapitre 68 Provisions pour risques	500 000	
022	812	022	dépenses imprévues	430 000	
023	812	023	Virement à la section d'investissement	640 794	
TOTAL				2 973 794	2 973 794

0

Section d'investissement

Imputation budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
001	812	001	Excédent d'investissement reporté		789 912
			Restes à réaliser	854 155	123 348
2315	812	8893	Ajustement de crédit sur opération 8893 - hausse coût matières compacteur Autres installations, matériels et outillages	50 000	
1641	812	16	Ajustement de l'emprunt (nouveau montant de l'emprunt d'équilibre après cette décision modificative qui passe de 340 300 € à 0 €) Emprunt en euros		-340 300
020	812	020	Dépenses imprévues d'investissement	309 599	
021	812	021	Virement de la section de fonctionnement		640 794
TOTAL				1 213 754	1 213 754

- DÉCISIONS DU PRESIDENT : voir document en annexe

- INFORMATIONS